

Voici un compte rendu de l'audio conférence avec la direction ce jour. (de 14h à 15h30)

La directrice a rappelé les messages du Secrétariat Général et du Directeur Général :

Dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières, les missions de service public sont maintenues (accueil, et RDV à privilégier). Nous ne sommes pas dans un positionnement de PCA (plan de continuité d'activité) comme au printemps.

Le télétravail est à favoriser partout où cela est possible. Au niveau local, la direction a demandé aux chefs de service, pour le 3 Novembre, une liste des agents volontaires.

Il faut tenir compte de la capacité de télétravailler, du matériel nécessaire. Pas de gêne également pour le service et garder un lien avec le collectif de travail.

Certaines missions ne sont pas éligibles au télétravail.

La directrice a précisé qu'il n'y avait aucune suspension dans les réformes.

- Monsieur Couchaux a indiqué que le docteur Sargousse était absent du 2 au 6 Novembre. En cas de besoin de justifier de sa pathologie, l'agent doit en référer à son médecin traitant ou bien au médecin coordinateur (docteur Massal à Bordeaux).

En effet, le décret, stipulant les seules 4 pathologies dont l'agent peut se prévaloir de vulnérabilité, a été annulé par le conseil d'état. Ainsi il ne demeure plus aucune définition de ces pathologies, selon monsieur Couchaux.

Un questionnaire a été envoyé aux chefs de service le jeudi 29 Octobre afin de leur faire recenser les agents volontaires au télétravail. La date limite de retour est au 3 Novembre pour que la direction décide de l'accord du télétravail et de l'attribution du matériel adéquat.

Ce matériel est seulement composé de 15 PC portables (connexion wifi) et de 35 Tiny (qui nécessitent de se brancher à la Box du domicile). Une pénurie risque donc de subvenir en attendant la réception de nouveaux portables...

J'ai demandé pourquoi les chefs de service étaient équipés en priorité : ceci afin de prendre la main ... mais sur quoi, sur qui ?? Ils ne sont pas obligés, comme les agents, de demander le télétravail. La priorité est bien donnée aux cadres B et C nous dit la directrice.

Une question été posée sur le fait de contacter les personnes dites vulnérables pendant le confinement : les chefs de service donneront la liste.

- Pour la restauration : A priori le RIA reste ouvert et les restaurants seront fermés. L'Aubade à Agen continuera les paniers repas mais à Marmande , les agents devront garder leur ticket de courses pour se faire rembourser. (Le Lion d'Or fermé et pas de panier repas).

Les coins repas de la Cité et de la Direction à Agen restent autorisés dans le respect des gestes barrières et de la distanciation.

- Monsieur Couchaux nous apprend qu'il n'y a pas de problèmes concernant le nettoyage. Les produits de désinfection, les masques, le gel et les plexiglas sont à disposition à la direction.

- J'ai demandé si des horaires aménagés seront autorisés aux personnes prenant le train : réponse oui il y aura des rectifications si nécessaires au cas par cas.

- Accueil : la directrice va organiser une réunion avec les responsables des SIP et des Trésoreries en début de semaine afin de privilégier les RDV.

A la question de la demande de report des instances paritaires ,réponse totalement négative de la directrice !

Il n'y a pas de certitude que ces instances puissent se dérouler en décembre : Pour le CDAS du 3 Novembre, des votes sont essentiels afin d'utiliser (et donc ne pas les perdre) les crédits afin de ne pas léser les familles et les bénéficiaires.

Pour le CTL du 5 Novembre, la directrice obéit aux ordres venus d'en haut, et attend le vote du NRP pour envoyer les fiches de souhaits aux agents impactés. Il ne faut pas faire plus attendre leur inquiétude nous dit elle ...

Les 2 autres syndicats avaient écrit pour demander le report et la CGT l'avait déjà fait lors du CTL en septembre dernier. Cela a ressemblé très fortement à du chantage...

La directrice a seulement convenu que les membres élus pouvaient venir à ces instances en présentiel ou bien en audio conférence.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
